

Communiqué de Presse

Paris, le 16 juin 2023

Nous n'avons plus droit à l'échec : l'Afac trace une trajectoire 2024-2030 pour les haies, compatible avec l'urgence climatique

Le constat de l'ampleur de leur disparition a produit un électrochoc : jamais les haies n'ont bénéficié d'une telle attention politique et des médias. La concertation Pacte en faveur des haies, dont les arbitrages sont attendus pour début juillet, va décider de leur avenir. Seul un grand plan d'actions pour les haies, construit autour d'une trajectoire 2024-2030 claire et mesurable et financièrement dotée permettra de sauver les haies et de faire face à l'urgence climatique et écologique. Avec 1,7 milliards d'euros, 440 000 km de haies peuvent être restaurés d'ici 2030, 68 000 km reconstitués et des milliers d'emplois créés dans des filières territoriales. A contrario, 210 500 km de haies disparaîtront d'ici 2030 si le scénario tendanciel se maintient, avec pour conséquence l'émission de 25 millions de tonnes de carbone dans l'atmosphère. Les effets du dérèglement climatique seraient alors plus dramatiques encore pour l'agriculture et les populations et la France échouera à respecter ses engagements climatiques et pour la biodiversité.

De l'Appel de la haie au Pacte en faveur de la haie : la Planification écologique crée une opportunité à ne pas rater !

Lancé par l'Afac en février 2023, l'Appel de la haie a permis à la haie de gagner en visibilité. Construit autour de trois priorités stratégiques déclinées en neuf mesures, il vise la création d'un grand plan national pour les haies de 2024 à 2030 pour valoriser, protéger et reconstituer les haies. Le rapport sur les haies publié par le CGAER en avril 2023 a confirmé la pertinence des propositions de l'Appel de la haie pour remédier à un constat alarmant : 23 500 km de haies disparaissent tous les ans !

En réaction, Marc Fesneau et Bérange Couillard ont associé leurs deux ministères pour lancer le 10 mai 2023 une concertation pour construire un Pacte en faveur de la haie pour nos territoires. Là encore les objectifs rejoignent les priorités de l'Appel de la haie :

- Mieux suivre l'état et le linéaire de haie au cours du temps et renforcer les connaissances ;
- Structurer des filières locales de valorisation de la biomasse bocagère et de production de plants durables ;
- Accompagner le développement et la gestion durable des haies.

Si elles sont mises en œuvre, ces mesures permettront de soutenir l'économie de nos territoires tout en apportant une réponse concrète à la feuille de route de la Planification écologique dont les arbitrages sur l'agriculture et la haie ont été rendus lors Conseil national de la transition écologique (CNTE) du 22 mai 2023 :

- Ambition de **stopper la dynamique d'arrachage** et le **mauvais entretien des haies existantes** ;
- Volonté de créer une **filière économique et de valorisation de la haie** avec la production d'une **nouvelle biomasse avec des haies gérées durablement** (~2,5MtMS¹) ;
- Objectif de **planter** 50 000 km de linéaires de haies et de 50 000 ha en agroforesteries.

¹ MtMS : Millions de Tonnes de Matières Sèches

L'atteinte de ces objectifs clairs, réalistes, ambitieux et globaux couvrant l'ensemble des enjeux de la haie à horizon 2030 permettra à l'agriculture de répondre aux cinq défis portés par la Planification écologique :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- S'adapter aux conséquences inévitables du changement climatique ;
- Restaurer la biodiversité ;
- Réduire l'exploitation de nos ressources naturelles à un rythme soutenable ;
- Réduire les pollutions (sur la qualité de l'eau notamment) qui impactent la santé.

Modélisation et chiffrage d'une trajectoire 2024-2030 pour les haies

Pour répondre aux objectifs cibles de la Planification écologique et concrétiser les orientations prises lors de la concertation du Pacte en faveur de la haie, il faut bâtir un plan global national pour la haie reposant sur une stratégie, des filières, des outils et des objectifs mesurables. L'Afac évalue à 1.7 milliards d'euros pour la période 2024-2030 le budget nécessaire pour mettre en œuvre ce plan (soit 250 millions d'euros en moyenne / an), construit autour de trois chantiers phares :

- Stopper l'érosion des haies et les valoriser
- Densifier le linéaire national
- Suivre et évaluer le plan national

1. Stopper l'érosion des haies et les valoriser

On ne maintiendra pas les haies en les sanctuarisant ou par une approche du "tout réglementaire". Les pratiques d'entretien dégradantes des haies (lamier, épareuse) en témoignent. Nous sommes face à un modèle difficile à rompre où seule la valeur économique retrouvée, dans un contexte qui offre des débouchés aux productions directes des haies, assurera une restauration de leur état écologique tant attendue pour tous les services environnementaux rendus.

Parce que la haie est un écosystème fragile, la mobilisation de cette biomasse bocagère oblige à poser un cadre national dès maintenant, sous peine de voir les haies disparaître. Le Label Haie, certifiant la gestion durable des haies, est un outil fiable et crédible pour garantir que la valorisation de la biomasse issue des haies se fasse sans pillage de la ressource. C'est un dispositif central sur lequel peuvent s'adosser toutes les politiques publiques intégrant la haie (PAC, PSE², affichage environnemental, Fonds chaleur) et à partir duquel peuvent s'organiser des filières territoriales durables, locales et éthiques.

Dans la trajectoire modélisée par l'Afac, 440 000 km de haies seront restaurés grâce à près de 78 000 agriculteurs producteurs de bois qui pourraient être labellisés Label Haie d'ici 2030.

Avec l'atteinte de cet objectif cible, **3 MtMS/an** certifiées Label Haie pourront être produites à 2030 avec la garantie d'un juste prix de rémunération pour les agriculteurs. Ce serait ainsi plus de **200 millions d'€** de biomasse bocagère **achetée aux agriculteurs** (60€ t verte – soit en moyenne 2400€/agriculteur/an), grâce à des filières organisées avec **70 structures territoriales de distribution du bois**, plus de **500 entrepreneurs de travaux de gestion** sylvicole de haies intervenant chez les agriculteurs qui voudront déléguer ce travail, et **430 techniciens** formés sur la gestion durable des haies pour accompagner les agriculteurs à l'acquisition de bonnes pratiques.

² Paiements pour Services Environnementaux

	2024 - 2030	Par an
1. STOPPER L'EROSION DES HAIES ET LES VALORISER	670 millions €	95 millions €
Gestion durable des haies existantes et développement de filières de valorisation	610 millions €	86 millions €
Structurer les filières locales de valorisation de la biomasse issues des haies	60 millions €	9 millions €

Soit 39% des coûts

2. Densifier le linéaire national :

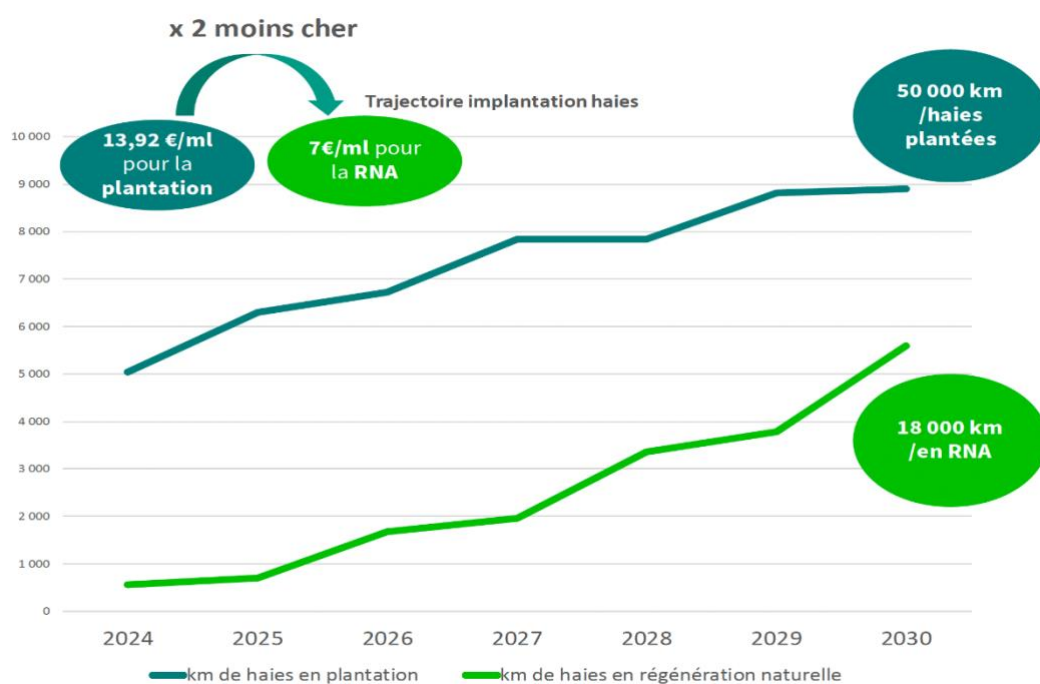
En parallèle, il est essentiel de densifier le linéaire national. La trajectoire modélisée vise l'implantation de + 68 000 km de haies à l'horizon 2030, pour une part grâce à la plantation (+50 000 km de haies, conformément aux objectifs cibles de la Planification écologique) et pour une part par la Régénération Naturelle Assistée (+ 18 000 km de haies), qui permet une forte capacité de résilience climatique grâce à la mémoire génétique environnementale transmise par les graines et un coût d'implantation deux fois moins élevé que la plantation. L'atteinte de cet objectif cible mobilisera **196 000 agriculteurs**, soit près de la moitié des agriculteurs français, pour densifier leur maillage de haies. Elle nécessitera également de mobiliser **560 techniciens conseillers en agroforesterie** pour accompagner les agriculteurs et réussir techniquement l'implantation de ces nouvelles haies.

	2024 - 2030	Par an
2. DENSIFIER LE LINEAIRE NATIONAL	1,014 milliard €	145 millions €
Reconstitution de haies (plantation et régénération naturelle)	995 millions €	142 millions €
Déploiement de la filière de plants Végétal local	18 millions €	2,6 millions €

Soit 60% des coûts

Cette trajectoire de densification du linéaire prend en compte également l'amont de la filière :

- En articulant les objectifs de plantation à des objectifs de **collecte des graines et de productions des plants en amont**, en s'appuyant sur la marque Végétal local (propriété de l'OFB), avec un objectif d'intégration minimum de **50% de plants tracés Végétal local** ou MFR³ dans les dispositifs
- **En confortant les pépinières déjà en production** pour qu'elles puissent accroître les volumes de plants (nécessite : accès facilité au foncier + à l'eau + aides à l'investissement pour limiter la pénibilité du travail / faciliter le désherbage mécanique, etc)
- En accompagnant la création de nouvelles pépinières Végétal local (**objectif visé sur la trajectoire 2024-2030 = + 30 pépinières**)
- En soutenant l'activité de collecte de graines
- Objectif visé : passer de **1,5 à 4,5 millions de plants Végétal local / an en 2030**



3. Suivre et évaluer le plan national

Ce plan global national en faveur de la haie doit s'accompagner de la création d'un **outil de suivi dynamique et d'évaluation de la trajectoire 2024-2030**. Pour ce faire, l'Afac propose de s'appuyer sur la GeoHaie, un système national de base de données unique qui **centralise, capitalise, géoréférence** (sur la couche haie nationale du Dispositif de Suivi du Bocage) les **données réelles des actions de terrain** qui seraient financées dans le cadre d'un grand plan national pour les haies. Cette Géohaie permettrait de référencer, donner à voir à l'échelle nationale et suivre dans le temps long toutes les actions en faveur de la haie conduites dans les exploitations agricoles : plantations, gestion durable, production de biomasse certifiée, via les outils métiers (application Label Haie, Plan de Gestion Durable des Haies, outil Plantation). Ce volet comprend aussi la mise à jour de la couche haie de référence (en 2024 puis extraite tous les 3 ans), la création d'un observatoire et caractérisation des haies (en lien avec l'Office Français de la Biodiversité), le suivi dans le temps d'indicateurs de résultats, un travail de simulation et suivi (tous les 3 ans également) des dynamiques à l'échelle des exploitations.

³ Matériels Forestiers de Reproduction

2024 - 2030

Par an

3. SUIVRE ET EVALUER LE PLAN NATIONAL	21 millions €	3 millions €
Couche nationale géographique des haies et bases de données de capitalisation et de référencement données terrain plantation, gestion, biomasse : la Géohaie	3 millions €	0,4 millions €
Accompagnement et suivi au régional et au national	18 millions €	2,6 millions €

Soit 1% des coûts

Pour Philippe HIROU, président de l'Afac-Agroforesteries :

Le prix de l'énergie flambe, l'eau va nous manquer, les sols s'érodent, les canicules se succèdent... la haie est un levier qui répond à tous ces enjeux. C'est une solution moderne, adaptée aux enjeux actuels. Bien sûr, il va falloir mettre un peu d'argent et investir pendant toutes ces prochaines années. Mais cet investissement ne sera pas à perte, il y a beaucoup à gagner. A l'inverse, l'inaction nous coûtera beaucoup plus cher comme le souligne le Rapport Pisani-Ferry, Incidences économiques de l'action pour le climat paru en mai 2023. C'est pourquoi il faut dès aujourd'hui amorcer une trajectoire pour les haies qui soit compatible avec nos engagements climatiques.

Pour Stéphane VASSEL, trésorier de l'Afac-Agroforesteries :

Un Plan national pour la haie à horizon 2030 **doté financièrement** sera un investissement durable et rentable pour nos territoires et notre agriculture. Mais tout l'enjeu est de savoir ce qu'il faut mettre dans ce plan. Nos politiques publiques de la haie doivent impérativement évoluer, en rectifiant ce qui n'a pas marché ces 20 dernières années : on a fait beaucoup, surtout en finançant des plantations, pourtant la tendance ne s'est pas inversée. La solution passera par la restauration, la gestion durable et la valorisation des haies encore en place.

Pour aller plus loin

- Voir ou revoir la webconférence de présentation du chiffrage : https://youtu.be/hFG6CNCZ_70

- Accéder au support de présentation de la webconférence :

<https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2023/06/PPT-conf-presse-chiffrage-haie-15-juin-2023-VF-light.pdf>

Contact presse : Clara Picot – clara.picot@afac-agroforesteries.fr – 06 88 47 80 48